



Centre Communal d'Action Sociale
1 place de la Mairie
73100 GRESY SUR AIX

A R R Ê T É CCAS n°2025-005

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emploi des Infirmiers territoriaux en soins généraux pour l'accès au grade d'Infirmier en soins généraux hors classe

Le Président du CCAS de Grésy-sur-Aix,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ;

Vu la délibération du CCAS du 10 mars 2015 fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté n°2023-21 en date du 28 août 2023 fixant les Lignes Directrices de Gestion ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'infirmier en soins généraux hors classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
BARONE Olivia	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	1	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 5 juin 2025

Le Président,
Florian MAITRE

